## DOCUMENT A VALEUR INFORMATIVE Document de référence relatif à l'Information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques naturels majeurs (IAL) Carte de zonage du 13ème arrondisseme Echelle : 1/5 000ème lu pour être annexé à mon amèté de ce jour le 14 avril 2008 le prêfet secrétaire général de la préfecture de Faris Sources: Préfecture de Paris - DULE APUR: Parcellaire APUR 2000 IGN | BD TOPO IGN 1998 SNS - Subdivision de Paris : It de la Seine et quais DULE - BU - BU1 - NB - mars 2008 Légende Plan de prévention des risques d'inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007) Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) : niveau de submersion supérieur à 1 m Zone bleu sombre hachurée (voir observation) Zone bleu clair (incluse dans l'aléa) Zone bleu clair hachurée (voir observation) Zone rouge : grand écoulement Zone verte : expansion des crues Zone comportant des poches de gypse antéludien (arrêté interpréfectoral du 25 février 1977) Zone d'anciennes carrières (arrêté interpréfectoral du 19 mars 1991) Limites d'arrondissements Observation : Secteurs hachurés du PPRI Les secteurs hachurés correspondent à des parties de parcelles où d'ilots inclus dans le périmètre des zones potentiellement inondables, par application du principe de précaution explicité page 21 du rapport de présentation Il s'agit du complèment de la parcelle pour la zone bieu sombre, et de l'ilot pour la zone bieu clair, situé au delà de la limite estimée de l'alèla. Définition de l'îlot = Parcellaire APUR 2000